

- la pollution de l'environnement en Algérie ;
- l'habitat précaire ;
- les avantages et effets induits par la privatisation des entreprises nationales ;
- la politique agricole en Algérie.

II — Epreuve technico-pédagogique :

- l'importance de la technique éducative dans la prise en charge ;
- techniques d'une progression (technique éducative, technique d'animation) ;
- méthodologique pratique : élaboration d'une fiche technique, d'une fiche pédagogique, d'une fiche d'observation, d'un cahier d'observation, d'un cahier journal ;
- créativité et espace social en milieu institutionnel ;
- organisation administrative et pédagogique d'un établissement public spécialisé ;
- notions d'hygiène et de secourisme en milieu institutionnel ;
- rôle et place de l'éducateur dans l'équipe pluridisciplinaire ;
- psychopédagogie de l'enfant, de l'adolescent et de la personne âgée ;
- législation et déontologie.

III — Epreuve pratique :

- démonstration d'une technique éducative en rapport avec l'activité du candidat.

IV — Epreuve orale :

Entretien avec les membres du jury sur un thème en rapport avec le programme et la spécialité du candidat.

4) PROGRAMME DES EPREUVES ECRITES ET ORALES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU CORPS D'AIDE EDUCATEUR

I — Epreuve de culture générale :

- le mouvement associatif à caractère social ;
- famille et handicap ;
- le chômage et son impact sur le quotidien ;
- démographie et planification familiale ;
- le rôle des mass-médias dans la société ;
- la pollution de l'environnement en Algérie ;
- le rôle de l'assemblée populaire nationale (A.P.N) ;
- le rôle du Conseil de la Nation.

II — Epreuve technico-pédagogique :

- méthodologique pratique : élaboration d'une fiche d'observation, d'un cahier journal, d'une fiche technique, d'une fiche pédagogique, d'un cahier d'observation ;
- techniques de préparation et d'animation d'une activité dans un groupe ;
- notions d'hygiène et de secourisme en milieu institutionnel ;
- rôle et place de l'aide éducateur dans l'équipe pluridisciplinaire ;
- animation et développement psychopédagogique de l'enfant.

III — Epreuve pratique :

- démonstration d'une technique éducative en rapport avec l'activité du candidat.

IV — Epreuve orale :

Entretien avec les membres du jury sur un thème en rapport avec le programme et la spécialité du candidat.

5) PROGRAMME DES EPREUVES ECRITES ET ORALES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU CORPS DE PSYCHOLOGUE CLINICIEN DU 2EME DEGRE

I — Epreuve de culture générale :

- problèmes de développement économique et social en Algérie ;
- l'administration et le changement social ;
- la gestion des grandes villes (démographie, emploi, exode) ;
- la toxicomanie et ses effets sur la jeunesse ;
- l'impact du chômage sur la vie économique ;
- l'apport de la société civile dans le développement socio-économique du pays ;
- l'impact des conditions sociales sur l'éducation ;
- notion de famille et environnement culturel ;
- l'impact des réseaux de communication et d'information dans la vie culturelle du citoyen algérien ;
- la politique de l'eau en Algérie ;
- la mondialisation de l'économie ;
- les avantages et effets induits par la privatisation des entreprises nationales ;
- la politique agricole en Algérie ;
- la politique du logement en Algérie ;
- les fondements de la Constitution de 1996 ;
- le rôle du Conseil national économique et social ;
- les problèmes écologiques actuels.